

## CONSEIL D'ETABLISSEMENT D'ÉPALINGES

### Procès-verbal de la séance tenue le 12 octobre 2023 à 19h, à la salle des commissions

#### Présents

Pour les autorités communales :	Mme Chantal GOOD (Municipale) Mme Sandrine LARGEY BOTTI M. Marc VERAGUTH (président du CE)
Pour les professionnels actifs de l'Établissement :	Mme Virginie PRADEL Mme Anne-Laure REYMOND M. Pierre-Alain DEMIERRE (Directeur)
Pour les parents d'élèves :	Mme Vanessa RANDEWIJK M. Benjamin MIGY
Pour les milieux et organisations concernés par la vie de l'Établissement :	Mme Virginie Guisan (CAP) Mme Sandrine Ramò (AAEE) Mme Céline Pelet (Médecin scolaire) Mme Saïda Elatrassi (Dentiste scolaire)
<b>Excusée :</b>	
Pour les parents d'élèves :	Mme Tiziana DUCRET

#### 1. Bienvenue et adoption de l'ordre du jour

Le président ouvre la séance à 19h00.

L'ordre du jour est adopté.

Mme Anne-Laure Reymond est à nouveau présente au sein du CE (elle avait été remplacée pendant son absence par Mme Isabelle Rochat).

#### 2. Accueil de Mme Chantal Good pour les autorités communales

La nouvelle Conseillère municipale se présente. Elle est en charge du Dicastère « Enfance, jeunesse et affaires sociales » depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, suite au départ à la retraite de Monsieur Jolliet. Madame Good est enseignante et doyenne administrative au Conseil de direction de l'EP Prilly, Romanel et Jouxens-Mézery.

#### 3. Présentation de la nouvelle dentiste scolaire

Madame Elatrassi a repris le cabinet Adent à la suite du départ à la retraite du Dr Wantz au mois de mars 2023. Elle se charge depuis des dépistages scolaires qui continueront à se faire au même endroit. Ces dépistages ont un rôle de prévention, de dépistage des lésions carieuses et des maladies de l'appareil manducateur nécessitant un traitement orthodontique.

#### **4. Changement de secrétaire**

Madame Faillétaz, la responsable de l'OEJS présente Madame Baron, son assistante administrative qui reprend dès aujourd'hui le secrétariat du Conseil d'établissement suite à une restructuration à l'interne.

Le Président souhaite la bienvenue à la nouvelle secrétaire et remercie Madame Faillétaz pour son travail et sa persévérance, son soutien et la qualité de ses PV.

#### **5. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023**

L'APE mentionne une coquille au point 5, sous point 3. Le même terme, « ce problème », apparaît deux fois.

Le procès-verbal du 30 mars est adopté à l'unanimité des personnes présentes avec remerciements à leur auteur.

#### **6. Communication de la direction des écoles**

La direction de l'école a déjà rencontré plusieurs fois la nouvelle Conseillère municipale et la collaboration a bien démarré.

Les aléas autour de la construction du nouveau bâtiment de Bois-Murat se poursuivent.

Ce début d'année est marqué par des situations d'élèves particulièrement complexes donnant l'occasion de collaborer avec tous les intervenant-e-s de la Commune (CAP, AAEE, médecin scolaire, etc.). La direction tient à mettre en avant le nombre de ressources à disposition. Cela rend la conduite et la gestion de ces situations plus confortables. Ces relais sont précieux et toutes les personnes intervenant autour sont sincèrement remerciées par la direction.

Un membre du conseil communal informe qu'au niveau du FC Epalinges, il y a aussi parfois des situations particulières de certains enfants, avec leur famille notamment et elle se demande s'il faudrait faire un lien avec tout cela.

Le CAP rappelle que s'il y a suspicion de maltraitance, il y a un devoir de signalement. Et si une situation préoccupe le FC Epalinges, le CAP se tient à disposition pour en discuter. Si le CAP n'a pas les ressources pour intervenir, alors il réoriente la situation. Un signalement est un partage d'informations avec le service de protection des mineurs. C'est ensuite leur travail de vérifier si le cas signalé est avéré ou non.

#### **7. Mise en place d'un abri à vélos temporaire sur le site de Bois-Murat**

La demande des enseignants d'Épalinges date de presque 10 ans déjà. Cela avait de nouveau été évoqué au tout début des travaux à Bois-Murat. Et ce sujet a depuis été amené à plusieurs reprises au Conseil d'établissement mais est resté sans réponse. La Commune s'était plus ou moins engagé l'année passée à ce qu'il y ait une structure temporaire. Les enseignants aimeraient donc savoir si quelque chose a été fait depuis et si cela a été relayé plus loin.

Lors d'intempéries (neige ou forte chaleur), faute de couvert, les vélos se dégradent. A l'approche de l'hiver, il devient urgent qu'une solution, même provisoire, soit proposée car cela fait beaucoup trop longtemps que rien n'est fait.

La Commune répond qu'on lui avait bien relayé l'information mais selon le Service des travaux, il n'y aura pas d'abris temporaire tant que les travaux sont toujours en cours à Bois-Murat.

Les enseignants espèrent vivement qu'une solution, même provisoire, sera rapidement proposée afin de soutenir les utilisateurs ayant fait le choix de privilégier la mobilité douce.

## **8. Pedibus : retour sur une séance entre l’APE, la Commune et les responsables bénévoles.**

Trois lignes existent grâce à plusieurs bénévoles s’investissant régulièrement à tour de rôle :

- Ligne 1 (réouverte depuis la rentrée 2023) : Moulin – Vaugny – Bois-Murat
- Ligne 2 : Raidillon – Pré d’Yverdon – Eglise – Ofréquaz
- Ligne 3 : Près-les-Bois – Ballègues – Village

En ce qui concerne la visibilité et la communication autour de ce projet, plusieurs choses vont être faites. Un article est paru dans le journal de la Commune en septembre dernier pour en faire la promotion. Un rallye sera organisé au mois de mai 2024 pour encourager les parents à s’investir. Les « Palinzâges » seront aussi approchés pour voir s’ils sont disposés à aider les parents à créer de nouvelles lignes. La bibliothèque est en train de discuter à l’interne de la possibilité d’organiser le spectacle « Pedibus et ses amis » pour faire la promotion de la mobilité douce.

Et chaque année, au printemps, les prospectus du Pedibus sont envoyés aux élèves entre la 4P et la 6P en même temps que les inscriptions aux devoirs surveillés.

Ce qui est ressorti de la séance entre la commune et les bénévoles est que les parents veulent bien utiliser le Pedibus pour leur enfant mais pas être bénévole. En effet, il est souvent difficile de trouver des volontaires.

La direction de l’école ajoute que le problème est que les parents concernés ont l’information de l’enclassement de leur enfant assez tardivement, au mois de juin, et que cela serait peut-être utile de mettre un flyer à ce moment-là.

## **9. Divers et propositions individuelles**

### **a) Harcèlement scolaire**

L’APE a été sollicitée ces dernières semaines pour des cas problématiques d’élèves et de harcèlement scolaire et aimerait savoir ce qui se fait au niveau de l’école en matière de prévention et intervention.

La direction de l’école répond que suite à ces situations, l’école a passablement réagit. Ce sont des situations d’enfants identifiés, avec des comportements particuliers, et non pas tellement des problématiques de harcèlement scolaire. Un travail avec les familles est en cours et il faudra un peu de temps pour que les effets se voient. Ce qui préoccupe maintenant c’est ce qui se passe en dehors de l’école, et cela pose la question et la vaste problématique de la responsabilité sur le chemin de l’école. Les enfants sont formellement sous la responsabilité de leurs parents. Mais quand les enfants sont assez grands pour aller seuls à l’école, la responsabilité est plus compliquée à définir. Pour la direction, c’est ce point-là qui est mis à mal. Certains enfants auraient besoin d’être accompagnés et encadrés durant le trajet. La présence d’adultes sur le chemin permettrait de neutraliser plus vite ce type de comportement.

De manière générale, de nombreuses choses sont faites autour du harcèlement scolaire pour prévenir et lutter contre. C’est une grande préoccupation à l’école.

La direction insiste sur le fait qu’il y a quelques situations d’enfants particulières et rejette l’idée qu’il y a une forme de harcèlement généralisé.

Le CAP explique qu’une grande partie des enseignants sont formés à la méthode de préoccupation partagée. Cela serait pourrait être une bonne chose de nommer et rendre visible tout ce que l’école met en place pour prévenir et lutter contre le harcèlement car cela aurait pour effet de rassurer les parents. Les enfants avec des comportements problématiques sont pris en charge. Des unités PPLS les accompagnent.

L’APE trouve que la réponse de protection prend parfois du temps à être mise en place alors que les parents sont dans la détresse et aimeraient une intervention rapide. Le CAP est conscient que les parents concernés ont souvent besoin de beaucoup échanger sur ces situations et le CAP est aussi disponible pour les écouter.

L'AAEE ajoute qu'il y a d'autres plateformes d'intervention et que tout son personnel éducatif suit des formations. Quand les parents sont confrontés à ce type de situations difficiles, ils aimeraient que les choses aillent vite et que cela se résolve du jour au lendemain, ce qui n'est malheureusement pas possible. Le fait que cela prenne du temps et que ce ne soit pas visible ne signifie pas qu'il ne se passe rien.

**b) Fermeture provisoire de la piscine de Bois-Murat**

La Commune informe que la piscine de Bois-Murat n'est pas utilisable pour le moment. Elle est fermée provisoirement car il y a eu un dégât d'eau, les vestiaires sont condamnés.

**c) Nouvelle salle pour les pique-niqueurs à Bois-Murat**

Le réfectoire étant particulièrement surchargé depuis la rentrée scolaire, une solution a été trouvée et mise en place conjointement avec le CAP. Les pique-niqueurs vont désormais dans la salle de gym du bâtiment A. Des tables et micro-ondes sont à disposition.

**e) Règles durant les cours de natation**

Le sujet des règles des jeunes filles lors des cours de piscine est abordé. La direction de l'école va se renseigner auprès des professeurs de sport pour savoir comment cela est géré.

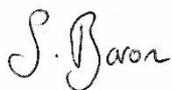
**10. Date des prochaines séances**

La dernière séance de l'année 2023 aura lieu le 14 décembre à 19h à la salle des Combles de la Maison de Commune et sera suivie d'une agape.

En 2024, les séances auront lieu le jeudi 21 mars et le jeudi 13 juin à la salle de quartier et le jeudi 12 décembre à 19h à la salle des commissions.

La séance est levée à 20h15.

La secrétaire :



Salomé Baron

Le président :



Marc Veraguth